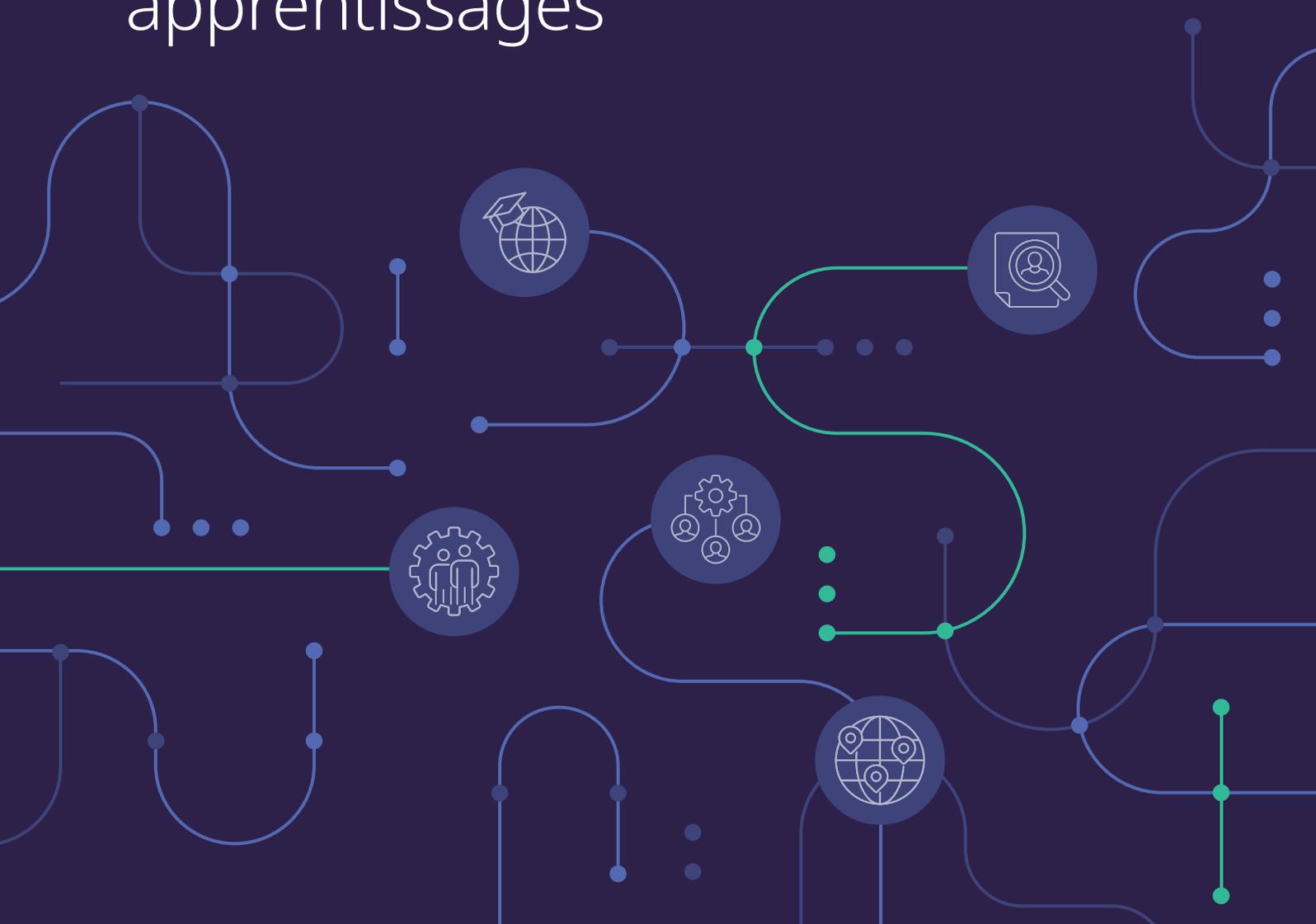


GUIDE DU PRATICIEN

Aider les migrants à obtenir la reconnaissance de leurs compétences et de leurs apprentissages



Organisation
internationale
du Travail



Funded by the
European Union

Table des matières

Introduction	4
À qui s'adresse la boîte à outils ?	4
Quel est l'objectif de cette boîte à outils ?	5
Pourquoi cette boîte à outils est-elle importante ?	5
Quelles sont les différentes formes de reconnaissance ?	7
Quelle est la structure de la boîte à outils ?	8
ÉTAPE 1 : Identifier les besoins des migrants	9
ÉTAPE 2 : Explorer différentes pistes	9
A : Personnes sans qualification formelle	9
B : Personnes ayant une qualification formelle	13
ÉTAPE 3 : Aide à l'obtention de la documentation nécessaire	17
Ressources	18
Liens vers des lectures complémentaires	18
OUTIL 1 : Liste de contrôle de l'évaluation	33
OUTIL 2 : Profilage et catégorisation des candidats	35
ANNEXE 1 : Exemples d'emplois nécessitant des certifications et des licences	36
Références	37

REMERCIEMENTS

Cette boîte à outils a été commandée par l'Organisation internationale du travail.

CRÉDITS

Cette boîte à outils a été conçue et rédigée par Renee Grawitzky, Carmel Marock et Sally Field de Singizi Consulting Africa.

LISTE DES ACRONYMES

OIT	Organisation internationale du travail
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
RPL	Reconnaissance des acquis de l'expérience
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAMM	Projet de migration en Afrique australe
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels



Introduction

La reconnaissance des compétences et/ou des qualifications des travailleurs migrants est considérée comme une intervention clé qui profite non seulement aux migrants eux-mêmes, mais aussi potentiellement aux économies bénéficiaires, en fournissant la main-d'œuvre et les compétences nécessaires dans des professions et des secteurs critiques. De leur côté, les migrants qui retournent dans leur pays d'origine ont également la possibilité d'apporter une contribution positive en ramenant des compétences et des connaissances acquises. La reconnaissance des compétences et l'amélioration de la transférabilité des compétences dans la région sont nécessaires pour garantir l'intégration de la **main-d'œuvre locale et migrante** sur les marchés du travail.

L'Organisation internationale du travail (OIT) et le Projet de migration en Afrique australe (SAMM), financé par l'Union européenne, travaillent avec les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour soutenir le renforcement des systèmes visant à promouvoir la reconnaissance des compétences et/ou des qualifications des travailleurs migrants. Cette boîte à outils a été conçue comme un guide pratique pour soutenir ce travail ainsi que les efforts visant à soutenir la reconnaissance de l'expérience et des compétences des travailleurs de manière plus générale. La boîte à outils s'applique à la fois aux pays d'origine et aux pays de destination. Ces boîtes à outils sont basées sur les principes et les approches décrits dans les différents cadres mondiaux et régionaux.^a

➤ À qui s'adresse la boîte à outils ?

La boîte à outils est destinée aux **praticiens de la région d'Afrique australe, y compris les pays de l'océan Indien qui travaillent dans les services publics ou privés de l'emploi, les bureaux de conseil, les organismes qui fournissent des services de reconnaissance, les bureaux d'immigration ou ceux qui travaillent avec des migrants dans les secteurs à but lucratif ou non lucratif**. Des boîtes à outils similaires ont été développées dans le cadre de cette série - une pour les employeurs et un autre pour les syndicats - dans le cadre d'une initiative visant à améliorer et à renforcer la mobilité dans la région.

^a Il existe de nombreux cadres politiques mondiaux et continentaux qui guident la migration et la mobilité de la main-d'œuvre dans la région. Il s'agit, entre autres, du Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) ; les objectifs 8 et 10 des SDG ; le programme de travail décent de la SADC 2013-2019 (2012) ; le plan d'action de la SADC sur les migrations de main-d'œuvre (2013) ; le cadre politique de la SADC sur les migrations de main-d'œuvre (2014) ; le protocole de la SADC sur l'emploi et le travail (Art. 3.f et Art.19) (2014) ; l'Agenda 2063 de l'Afrique ; la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou + 10 de la Commission de l'Union africaine (CUA) de 2014 sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique ; le Cadre révisé de la politique migratoire pour l'Afrique et le Plan d'action (2018-2030) de l'UA et le Protocole sur la libre circulation des personnes de l'UA ou "Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement".



Cette section de la boîte à outils décrit le public, l'objectif, l'importance de la boîte à outils et la structure de la boîte à outils.

➤ Quel est l'objectif de cette boîte à outils ?

Cette boîte à outils vise à donner aux praticiens les moyens d'agir :

- ▶ Aider les migrants à déterminer comment leur expérience, leurs compétences (connaissances et aptitudes) et leurs qualifications peuvent les aider à accéder au marché du travail ou à poursuivre leurs études.
- ▶ Déterminer si une reconnaissance est nécessaire et, dans l'affirmative, quel type de mécanisme de reconnaissance est le plus approprié et qui doit fournir ce soutien.
- ▶ Aider les migrants à accéder aux services qui leur permettent d'obtenir la reconnaissance de leurs compétences et de leurs qualifications.

➤ Pourquoi cette boîte à outils est-elle importante ?

La recherche a mis en évidence que la reconnaissance des compétences et des qualifications est essentielle pour améliorer l'employabilité et la mobilité professionnelle.

La recherche souligne également que de nombreux migrants ne sont pas conscients des possibilités associées à la reconnaissance ou ne disposent pas de suffisamment d'informations sur les procédures à suivre pour obtenir la reconnaissance. Cette préoccupation s'applique aussi bien aux personnes qui ont acquis des compétences par l'expérience mais qui ne sont pas reconnues pour ces compétences qu'aux personnes qui ont des qualifications formelles, qui ont été obtenues ailleurs et qui ne sont donc pas reconnues dans leur pays d'accueil.

La reconnaissance et la validation des qualifications étrangères, la reconnaissance de l'apprentissage antérieur (RAA) et le développement des compétences sont essentiels pour intégrer les migrants dans l'éducation et le marché du travail et pour assurer la transférabilité des compétences dans la région.

Cette boîte à outils reconnaît que les politiques et les processus de reconnaissance de l'apprentissage antérieur (RPL) ne sont pas toujours en place (ou se trouvent à différents stades de préparation)^b et que la capacité à mener des évaluations peut varier selon les secteurs et les contextes nationaux. Par conséquent, les conseils sur les services auxquels il convient d'accéder doivent tenir compte du fait que **la reconnaissance de l'apprentissage antérieur des migrants n'est pas toujours possible.**

^b Par exemple, certains pays comme l'Afrique du Sud disposent d'un processus relativement bien documenté pour la RPL, qui comprend la reconnaissance artisanale de l'apprentissage antérieur (ARPL).



La reconnaissance des compétences et des qualifications dépendra de la mise en place de systèmes permettant de reconnaître les compétences et/ou de vérifier les qualifications (ou les qualifications partielles) que les migrants peuvent avoir obtenues ailleurs. Elle reconnaît également que l'amélioration du système de reconnaissance pour les migrants doit s'inscrire dans le cadre d'une amélioration plus large du système afin de garantir que les individus locaux puissent également accéder aux processus de reconnaissance.

La boîte à outils reconnaît également que le RPL ne peut pas résoudre tous les défis auxquels sont confrontés les migrants individuels dans l'accès à l'emploi - et en particulier dans l'obtention d'un travail décent. Ces défis sont les suivants ne concerne pas seulement la reconnaissance des compétences et des qualifications, mais se rapporte plus largement à des considérations sociales, économiques et politiques.

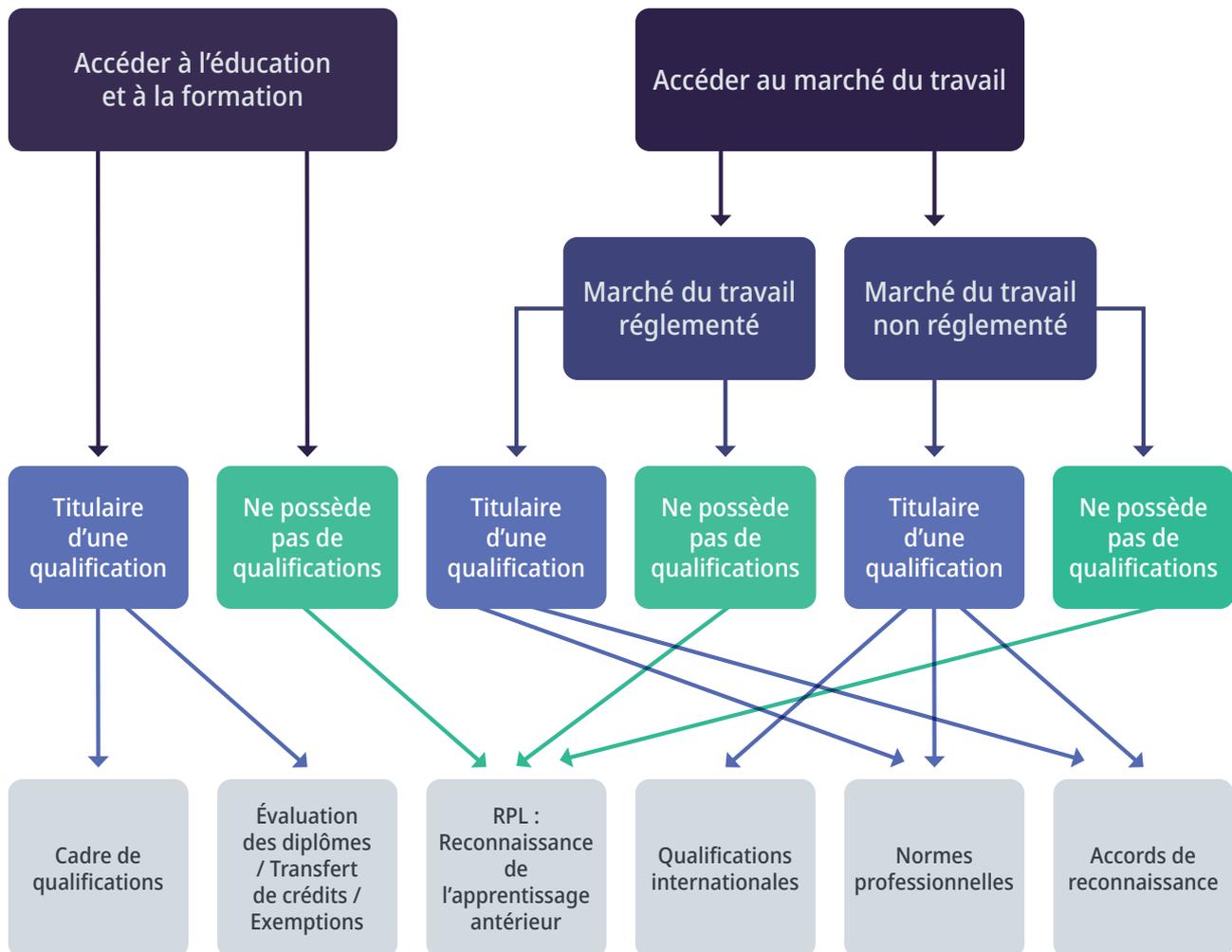
Toutefois, cet argument concernant la valeur potentielle de l'aide apportée aux migrants pour accéder à la reconnaissance repose sur l'idée que lorsque ces processus sont bien ciblés et mis en œuvre de manière efficace, ils peuvent ouvrir des perspectives aux migrants.

En outre, la boîte à outils tient compte du besoin exprimé par les praticiens, lors d'une session de la communauté de pratique (initiée par l'OIT/SAMM), selon lequel ils ont eux-mêmes besoin de soutien pour être en mesure d'aider efficacement les migrants à obtenir la reconnaissance de leur apprentissage antérieur, étant donné la complexité de ces processus.



➤ Quelles sont les différentes formes de reconnaissance ?

Il existe toute une série de processus de reconnaissance en fonction des besoins. Il s'agit notamment de



➤ Quelle est la structure de la boîte à outils ?

La boîte à outils explore les besoins des migrants en matière de reconnaissance et la manière dont les praticiens peuvent les soutenir dans les différents processus.

C'est parti !

ÉTAPE 1

IDENTIFIER les besoins des migrants. Explorer avec l'individu les opportunités qu'il souhaite saisir dans un pays d'accueil.



ÉTAPE 2

EXPLORER les différentes voies d'accès pour les migrants.



A

Les personnes ayant de l'**expérience et un apprentissage préalable, mais sans qualification formelle**, qui souhaitent accéder à l'économie (emploi formel ou travail indépendant) ou d'accéder à la poursuite d'études



B

Les personnes qui ont étudié ailleurs et qui souhaitent faire reconnaître leurs qualifications (**qualification complète ou crédits**) afin de travailler ou de poursuivre leurs études.

ÉTAPE 2

ASSISTER à la documentation pertinente et à l'assistance connexe.





ÉTAPE 1 : Identifier les besoins des migrants

Identifier les besoins des migrants. Explorer avec l'individu les opportunités qu'il souhaite saisir dans le pays d'accueil.

- ▶ Lorsqu'un migrant entre dans votre bureau, en tant que praticien, la première étape consiste à explorer les possibilités qu'il souhaite exploiter dans un pays d'accueil.
- ▶ Où veulent-ils aller ?
- ▶ Que veulent-ils faire ?
- ▶ L'individu souhaite-t-il poursuivre son apprentissage, entrer sur le marché du travail ou créer une entreprise ?
- ▶ Veulent-ils étudier ? Si oui, dans quel domaine ? Ont-ils fait des études jusqu'à présent ? Ont-ils des certificats ? Si oui, ont-ils besoin de faire vérifier ou reconnaître ces qualifications ?
- ▶ Si le travailleur migrant souhaite rechercher des opportunités d'emploi ? Dans quel secteur ? Quel type d'emploi ?
- ▶ Quelle est l'expérience du travailleur ? A-t-il une qualification ?

L'outil 1 de la section ressources peut vous aider à établir le profil des compétences des demandeurs d'emploi. L'outil 2 peut vous aider à comprendre le type d'aide dont les migrants pourraient avoir besoin.



ÉTAPE 2 : Explorer différentes pistes

Explorer différentes voies pour les migrants.

Cette section examine différentes situations que les migrants pourraient souhaiter explorer.



A : Personnes sans qualification formelle

Les personnes ayant de l'**expérience et un apprentissage préalable, mais pas de qualification formelle**, qui souhaitent accéder à l'économie (emploi formel ou travail indépendant) ou poursuivre leurs études.

- ▶ Les praticiens doivent déterminer les aptitudes, les connaissances et les compétences que la personne a acquises et dans quels secteurs. (Voir l'outil 1 dans la section des ressources).



- ▶ Dans ce cadre, le praticien doit aider la personne à rassembler le plus grand nombre possible de documents pertinents, car cela dépend de la manière dont les migrants peuvent avoir quitté leur pays d'origine (dans certains cas, il peut être impossible pour un migrant d'obtenir un certificat et d'autres formes de preuves peuvent être nécessaires). Les types de preuves qui seraient utiles comprennent une évaluation des documents démontrant les compétences acquises (auto-évaluations), des CV et des lettres de recommandation.
- ▶ Le processus de RPL implique la reconnaissance des deux documents (tels que : les qualifications partielles, les certificats de formation, les carnets de route (le cas échéant), les récompenses de l'industrie, les lettres de référence, les performances, etc.) et la reconnaissance des compétences telles que l'observation du travail, les entretiens et les tests de compétences.
- ▶ Si la personne souhaite accéder à un emploi formel, le praticien doit lui indiquer qu'en s'engageant dans la voie de la RLP (si de tels systèmes et processus sont en place), elle pourra bénéficier d'un soutien financier de la part de l'État.
- ▶ En d'autres termes, cette reconnaissance pourrait contribuer à ce qu'un employeur ne néglige pas les compétences d'un travailleur et ne le nomme donc pas à l'emploi correspondant à son expérience. En d'autres termes, cette reconnaissance pourrait contribuer à garantir qu'un employeur ne néglige pas les compétences d'un travailleur et ne le nomme donc pas à l'emploi correspondant. Cela aiderait l'individu à accéder à un emploi correspondant à ses compétences et garantirait que les entreprises bénéficient de cette expertise. Il convient toutefois de noter qu'il existe d'autres obstacles à l'accès des migrants au travail au niveau approprié et il est important que la prise de conscience de tout autre problème que l'individu peut avoir à surmonter soit également mise en évidence dans le cadre de ces programmes. En outre, l'individu devrait être encouragé à suivre une formation supplémentaire pour renforcer ses compétences et se rendre éligible à un emploi plus avancé, en particulier s'il ne réussit que partiellement ou pas du tout dans son processus de RLP.





La reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) est définie comme un processus par lequel l'apprentissage antérieur du travailleur (ou ses compétences et connaissances), acquis dans le cadre d'une éducation et d'une formation formelles ou informelles, peut être formellement reconnu en termes de normes enregistrées, indépendamment du lieu et de la manière dont l'apprentissage a été réalisé. La reconnaissance des compétences et/ou de l'apprentissage peut conduire à l'obtention d'une qualification nationale accréditée (ou d'une qualification partielle). Ces qualifications sont généralement inscrites dans un cadre national de qualification (CNC).

*Un **CNC** est un cadre reconnu au niveau national qui permet la reconnaissance, l'accumulation et le transfert de crédits d'une qualification à une autre au sein du cadre.*

- ▶ Le praticien doit fournir à l'individu toutes les informations pertinentes sur ce qu'il peut attendre d'un processus de RLP et sur ses résultats potentiels, comme indiqué ci-dessous.
- ▶ Si nécessaire, le praticien doit aider la personne à remplir un formulaire d'auto-évaluation afin de dresser le profil et d'identifier les compétences pour lesquelles la personne souhaite être certifiée. Les questions d'auto-évaluation sont basées sur les exigences de diverses professions dans le pays. Le praticien doit encourager et aider le candidat à rassembler des preuves et à préparer les documents pertinents. L'auto-évaluation permet de faire correspondre les compétences, les connaissances et l'expérience de l'individu à des normes spécifiques et aux critères d'évaluation associés de la qualification.
- ▶ Le praticien devrait idéalement soutenir la personne tout au long du processus de RLP et une fois l'évaluation de RLP terminée.



📌 Que doit-on attendre d'une procédure de RLP ?

Il existe différents systèmes de RLP selon les pays. Le processus peut être géré par un centre d'évaluation ou un organisme de formation (qui peut être situé à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu de travail). Il est essentiel que ces institutions aient la capacité d'effectuer des évaluations en fonction des normes pertinentes et, le cas échéant, qu'elles soient accréditées pour délivrer la qualification (ou une partie de la qualification) à un candidat retenu.

Dans certains cas, ces centres d'évaluation peuvent être sectoriels et se concentrer sur des industries spécifiques. C'est souvent le cas pour les professions nécessitant une autorisation d'exercer.

Dans certains cas, le processus d'évaluation qui sous-tend la RPL peut être réparti entre différentes agences. Dans certains secteurs, il existe des processus de reconnaissance des compétences sectorielles qui ont leurs propres caractéristiques et qui peuvent être accessibles aussi bien aux ressortissants nationaux qu'aux migrants.

Il est essentiel que l'évaluateur ait la capacité de **fournir aux candidats retenus une reconnaissance formelle** (par rapport à une qualification).

Ces processus peuvent aboutir à la reconnaissance totale, partielle ou nulle des compétences.

- ▶ Comme indiqué, le praticien doit fournir un soutien tout au long du processus de RLP, y compris des conseils sur la manière de combler les lacunes en matière de compétences afin que la reconnaissance complète puisse être obtenue à l'avenir.
- ▶ Après avoir reçu une reconnaissance totale/partielle, les praticiens peuvent aider les individus à :
 - Mettre à jour leur CV pour refléter le résultat du processus de RPL.
 - Postuler à des emplois, participer à des salons de l'emploi ou à d'autres interventions visant à faciliter l'accès au marché du travail. Il peut s'agir d'aider l'individu à accéder à des plateformes pertinentes et à déterminer où ses compétences pourraient être utilisées le plus efficacement possible sur le marché du travail.
 - Faire une demande auprès d'un établissement d'enseignement si la personne souhaite poursuivre ses études. Ce conseil doit inclure une aide pour déterminer si le processus de RLP permet d'accéder au programme et/ou si l'individu peut "transférer" les crédits afin d'être exempté de certains cours du programme. Si un établissement refuse de reconnaître les crédits en tant que praticien, vous pouvez l'aider en soumettant le cas à l'autorité réglementaire compétente du pays pour tenter de contester cette décision.



- Aider l'individu à accéder aux opportunités d'emploi indépendant en le conseillant sur les opportunités de marché potentielles ainsi que sur une éventuelle formation à la création d'entreprise, à la gestion d'entreprise, à l'accès au crédit et à l'information sur des conseils techniques et une aide à la création d'entreprise. Le praticien peut également orienter l'individu vers des organisations spécialisées pour des services de consultation et d'aide à la création d'entreprise.

Dans tous les cas, le praticien doit indiquer à la personne les documents qu'elle doit fournir, y compris une déclaration certifiée de réussite ou une transcription certifiée de la qualification. La personne doit également être aidée à gérer ces différents processus car, dans certains cas, les institutions peuvent ne pas employer la personne au niveau approprié, ne pas lui donner accès au financement (ce qui est souvent beaucoup plus difficile pour les migrants) ou ne pas reconnaître ces crédits en vue d'un transfert. Le praticien peut soumettre ces informations aux instances compétentes afin qu'elles contribuent à la promotion d'une mise en œuvre plus efficace des différents accords de mobilité dans la région.



B : Personnes ayant une qualification formelle

Les personnes **qui ont étudié ailleurs et qui souhaitent faire reconnaître leurs qualifications (qualification complète ou crédits)** afin de travailler ou de poursuivre leurs études.

Le praticien doit vérifier si la personne possède une qualification qui figure sur la **liste des compétences critiques du pays d'accueil ou des professions à forte demande** ou, si ce n'est pas la qualification, certaines des compétences liées à une qualification figurant sur la liste. Le praticien doit également vérifier s'il existe des **accords bilatéraux et l'environnement réglementaire et institutionnel qui guide le processus de reconnaissance/vérification** par rapport aux listes de compétences.





LISTE DES COMPÉTENCES CRITIQUES

*Certains pays ont établi des listes (basées sur une analyse des besoins en compétences d'un pays) qui stipulent où il y a une pénurie de compétences particulières. Si un travailleur migrant possède les compétences et les qualifications figurant sur une telle liste, l'entreprise peut demander à ce qu'il reçoive **un visa de compétences critiques**. La personne devra généralement faire reconnaître ses qualifications par une agence du pays d'accueil afin de déterminer si elle répond aux exigences de la compétence critique.*

Les recherches ont montré que le processus d'attribution des visas s'appuie en grande partie sur ces listes, qui sont établies à partir d'une analyse nationale des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Ces listes sont généralement liées à des secteurs et à des professions spécifiquement désignés. Les recherches menées dans la région ont montré que ces listes de compétences se concentrent principalement sur les besoins en travailleurs étrangers hautement qualifiés. Cela signifie qu'en général, dans la CDAA, l'accent est mis davantage sur les qualifications universitaires que sur les qualifications de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et que les migrants ont moins de possibilités d'accéder à des opportunités à ces niveaux inférieurs.

COMPÉTENCES DEMANDÉES

Dans certains pays, les permis de travail pour les compétences de niveau inférieur - qui peuvent être demandées même si elles ne sont pas rares, mais parce qu'elles sont difficiles à pourvoir pour une multitude d'autres raisons - sont approuvés par un ministère, par exemple le ministère du travail, tandis que dans d'autres cas, les permis pour les compétences plus élevées (professionnels) sont approuvés par un autre organisme ou une autre structure.

- ▶ Si les compétences des migrants sont rares, le praticien doit indiquer comment un travailleur migrant peut demander un visa de compétences critiques ainsi que les coûts que cela implique (bien que cela se fasse souvent au moment de l'embauche, auquel cas l'employeur peut prendre en charge ces coûts). Dans le même temps, le praticien doit informer le migrant qu'il peut être tenu, une fois employé, de partager ses compétences, ses connaissances et son expérience avec d'autres employés.
- ▶ Le praticien doit s'assurer **que la personne dispose de tous les documents** nécessaires, y compris ceux dont elle aura besoin pour faire vérifier et/ou reconnaître sa qualification. Dans le cas de la reconnaissance des qualifications, le processus peut différer en fonction de l'établissement fréquenté par la personne et de la nature de la qualification



(la recherche a montré qu'il est plus facile pour les diplômés de l'enseignement supérieur que pour ceux qui exercent une profession technique/professionnelle).

- ▶ En fonction de la qualification, le praticien doit alors conseiller l'individu sur l'opportunité de s'adresser à une autorité nationale des qualifications afin que la qualification puisse être vérifiée et alignée sur une qualification du cadre national des qualifications du pays (s'il en existe un) ou, si la loi l'exige, de s'adresser à l'organisme professionnel, à l'établissement d'enseignement supérieur ou à l'employeur. De nombreux emplois requièrent une certification ou une autorisation d'exercer. Une liste d'exemples de ces types d'emplois figure à l'annexe 1 de la section "Ressources".
- ▶ Le praticien pourrait également indiquer à la personne la durée possible d'un tel processus de vérification ainsi que les coûts qu'il implique.



OBSERVATIONS SUR LE PROCESSUS

Le processus de reconnaissance accuse souvent des retards importants, notamment en raison de l'absence des documents originaux de l'institution qui a délivré le diplôme. L'aide des praticiens pourrait rationaliser le processus.

Pour les personnes qui ont obtenu des crédits ou une qualification complète et qui souhaitent poursuivre leurs études :

- ▶ Le praticien doit s'assurer que la personne dispose de tous les documents nécessaires et éventuellement l'aider à obtenir des services de traduction.
- ▶ Le praticien peut également aider la personne à soumettre les documents, une fois qu'ils sont en ordre, à l'autorité compétente.

Lorsqu'une personne possède une qualification complète, le praticien doit apporter son aide dans les domaines suivants :

- ▶ Parallèlement, le praticien doit vérifier si la qualification de l'individu est couverte par un accord de reconnaissance mutuelle ou un accord d'accumulation et de transfert de crédits (CAT) entre les établissements du pays où la qualification a été obtenue et ceux du pays où l'individu demande à étudier. De nombreux pays de la SADC ont signé un article de l'UNESCO sur la reconnaissance des études, des certificats, des diplômes, des grades et autres qualifications académiques dans l'enseignement supérieur. Les détails sont disponibles sur ce lien : www.unesco.org/en/legal-affairs/revisted-convention-recognition-studies-certificates-diplomas-degrees-and-other-academic
- ▶ Le praticien doit expliquer le processus de vérification de sa qualification. Il peut s'agir d'une démarche préalable à la demande ou d'une condition d'acceptation totale (afin



que l'individu puisse bénéficier d'une acceptation provisoire). Cela implique d'orienter la personne vers l'autorité compétente - telle qu'une autorité chargée des qualifications et/ou un organisme professionnel ou les deux - et, le cas échéant, d'aider le migrant à s'y retrouver dans ce processus.

i

Les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) fournissent généralement une base pour la reconnaissance des qualifications académiques ou professionnelles telles que celles des comptables, des architectes, des ingénieurs, des vétérinaires, des avocats et des pharmaciens. Cela peut prendre la forme d'un mécanisme d'accumulation et de transfert de crédits (CAT).

- ▶ Une fois ce processus achevé, le praticien doit alors indiquer si l'intéressé peut avoir besoin de demander un visa d'étudiant et quelles sont les conditions d'un tel visa. Par exemple, dans certains pays comme l'Afrique du Sud et l'île Maurice, les étudiants étrangers peuvent travailler à temps partiel dans la limite d'environ 20 heures par semaine.
- ▶ Dans ce cas, la personne peut être aidée à s'adresser à l'ambassade ou à la mission locale, notamment en s'assurant qu'elle dispose de tous les documents nécessaires ainsi que des frais de demande de visa d'étudiant. Le coût d'un visa étudiant dépend du pays d'accueil.

Dans le cas où l'individu possède des **crédits** en vue d'une qualification complète, le praticien doit :

- ▶ Informer la personne qu'elle peut être en mesure de "transférer" les crédits afin d'être exemptée de certains cours dans le programme qu'elle souhaite étudier.
- ▶ Indiquer à la personne qu'elle doit fournir la preuve d'une déclaration d'acquis certifiée ou d'un relevé de compétences certifié. L'individu doit également être
- ▶ Informer la personne que l'établissement où elle souhaite étudier ne reconnaîtra pas automatiquement les certificats et ne délivrera pas de crédits partiels pour la poursuite des études.





ÉTAPE 3 : Aide à l'obtention de la documentation nécessaire

Aider à la documentation pertinente et à l'assistance connexe

Après avoir obtenu de l'immigré qu'il précise ses besoins, le praticien doit s'assurer que l'intéressé dispose des documents nécessaires, par exemple

- ▶ Pour la reconnaissance des qualifications : dossiers académiques (et si nécessaire, certifiés par une autorité compétente), tout autre document énumérant les acquis de l'apprentissage ou toute autre formation suivie, lorsque des certificats ont été obtenus ; l'appartenance à des associations pertinentes ; et un CV complet qui stipule l'expérience professionnelle, le cas échéant. Si nécessaire, le praticien peut aider à préparer le CV.
- ▶ Pour un processus de RPL : un ensemble de preuves de la formation et de l'expérience professionnelle acquises. Autres documents : résultats de l'apprentissage et énoncés de compétences ; dossier chronologique des expériences d'apprentissage significatives ; dossiers formels et informels, c'est-à-dire certificats d'acquis d'apprentissage antérieurs tels que cours internes, ateliers, séminaires. Autres documents : Licences obtenues, exemples d'évaluations des performances professionnelles, références ou lettres d'anciens employeurs ou superviseurs et tout autre document susceptible de démontrer l'expérience acquise dans l'industrie.

Si un travailleur migrant cherche un emploi dans un autre pays, le praticien doit être en mesure de fournir des informations générales sur le pays, par exemple en informant l'intéressé de l'existence de :

- ▶ Cultures et normes du pays.
- ▶ Environnement de travail dans le pays et aperçu de la législation du travail.
- ▶ Aperçu des contrats de travail équitables ainsi que des salaires minimums et des conditions d'emploi dans le secteur ciblé afin de prévenir les abus à l'encontre des migrants travailleurs.
- ▶ Informations sur le système d'éducation et de formation du pays.
- ▶ Coordonnées des ambassades, des syndicats et des centres de conseil dans le pays de destination.



Ressources

Cette section présente des **ressources et des organisations** qui peuvent vous être utiles dans votre pratique. Elle propose également des outils avec des exemples de modèles.

➤ Liens vers des lectures complémentaires

Bien que cette boîte à outils pour les praticiens cherche à vous aider à réfléchir à la manière dont vous pouvez soutenir les migrants en termes d'amélioration de la mobilité de leurs compétences et qualifications dans la région, il existe un certain nombre de ressources développées par l'OIT qui pourraient compléter cette boîte à outils, comme par exemple les suivantes :

- ▶ [Comment faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants : Guide pour les prestataires de services de l'emploi^c](#)
- ▶ [Formation des prestataires de services de l'emploi sur la manière de faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants : Notes pour les facilitateurs^d](#)
- ▶ [Lignes directrices pour la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants de retour au pays^e](#)
- ▶ [Reconnaissance des acquis de l'expérience \(RPL\) Learning Package^f](#)
- ▶ [Comprendre l'impact potentiel de la reconnaissance des compétences sur les marchés du travail^g](#)

c https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_748721.pdf

d https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_748722.pdf

e https://apskills.ilo.org/resources/guidelines-for-recognizing-the-skills-of-returning-migrant-workers/at_download/file2

f https://www.ilo.org/skills/pubs/WCMS_626246/lang--en/index.htm

g https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_532417.pdf



Vous trouverez ci-dessous une liste d'organisations clés susceptibles d'aider les praticiens à soutenir les migrants :

▼ Autorités de qualification et établissements d'enseignement supérieur concernés

Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Angola	Ministère de l'éducation	Antonio Viriato Neto Da Costa	viriatoneto@gmail.com (00244 222) 320582 / 320592 Av. Comandante Gika Luanda, República de Angola
	Institut national d'évaluation, d'accréditation et de reconnaissance des études supérieures (INAAREES)	Dr Maria Madalena Chimpolo	gmaria3@yahoo.co.uk La déclaration de l'INAAREES souligne que les demandes d'approbation et de reconnaissance des études supérieures se font uniquement en ligne, via les Services publics électroniques du gouvernement (SEPE). Les demandeurs doivent le faire via le portail SEPE. https://www.sepe.gov.ao
Botswana	Autorité de qualification du Botswana	B. Mosimakoko Botoka M. Raboijane	bmosimakoko@bqa.org.bw braboijane@bqa.org.bw Community Centre, Unnamed Road, Gaborone, Botswana Tél. : 267 365 7200
	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sciences et de la technologie du Botswana		Bâtiment Block 6, Government Enclave Gaborone Sud-est du Botswana Tél. : +267 365 5400
République démocratique du Congo (RDC)	Ministère De L'enseignement Superieur (Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire)	Nkiama Ekisawa Constant	constant.nkiama@unikin.ac.cd Avenue des Forces Armées N.10 Kinshasa Tél. : +243 (81) 521 5480
	Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique		yvesmuzola@gmail.com B.P. 3163. Kinshasa-Gombé, République du Congo Tél. : +243 99 84 74 603
Eswatini	Ministère du travail et de la sécurité sociale	Gcebile Dlamini	dlaminigct@gmail.com M48Q+JWR, Mhlambanyatsi Rd, Mbabane, Eswatini Tél. : +268 2404 1971
	Ministère de l'éducation et de la formation		Tél. : +268 2404 2491



Autorités de qualification (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Eswatini	Conseil de l'enseignement supérieur d'Eswatini	Dr. Loretta Mkhonta Gabsile Hlatshwayo	info@shec.org.sz www.shec.org ESHEC Tender Board Eswatini Higher Education Council, First Floor, Lilunga House, Somhlolo Road, Mbabane Tél. : 00268-24042278 / 24048119
Éthiopie	Université de Makerere Institut africain du cuir et des produits du cuir (ALLPI)	Dr Abdel Rahim	abdelrahim@allpi.int
	Ministère de l'éducation		2QM7+25J, Addis Ababa, Ethiopie https://moe.gov.et Tél. : +251 11 155 3133
	Ministère du travail et des affaires sociales		Kirkos Kifle Ketema, Wereda 8, Kazanchis. Boîte postale : 2056 Addis-Abeba Tél. : +251-11-551
	Agence pour la pertinence et la qualité de l'enseignement supérieur (HERQA)		Tél. : +251 111 236 130
Kenya	Ministère du travail et de la protection sociale	Angela Mbaya	amba380@gmail.com info@labour.go.ke Bishops Road, Social Security House PO Box 40326 - 00100 Nairobi Tél. : +254 (020) 2729801/804
	Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie		Jogoo House 'B' PO Box 9583 Nairobi Tél. : +254 (20) 318 581
	Commission de l'enseignement universitaire (CUE)		Red Hill Road, off Limuru Road, Gigiri, Nairobi Tél. : +254 (20) 720 5000
	Autorité nationale kenyane des qualifications		4e étage, NACOSTI House, Waiyaki Way, Nairobi, Kenya Tél. : +254 20 2100272
Lesotho	Conseil de l'enseignement supérieur	Mme Makotelo Teboho Motseko	mtmotseko@che.ac.ls / info@che.ac.ls 5 Bowker Road. Old Europa, Maseru, Lesotho Tél. : +266 2231 3503.
	Conseil de l'enseignement supérieur	Motlalepula Khotlotlo	khobotlom@che.ac.ls



Autorités de qualification (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Lesotho	Ministre de l'éducation et de la formation		Constitution Rd, Maseru, Lesotho Tél. : +266 2231 2686 korineuoe@gmail.com
Malawi	Conseil national de l'enseignement supérieur	Dr Adamson Thengolose	athengolose@nche.ac.mw info@nche.ac.mw Area 47 Msokera Street Next to Chitukuko Petroda Filling Station Private Bag B371 Lilongwe Tél. : +265 1 755 884
	Autorité pour l'enseignement et la formation techniques, entrepreneuriaux et professionnels	Modesto Ngomane	mgomani@tevetamw.com TEVETA House, Off Independence Drive, Lilongwe Tél. : 265 1 775 211/ 01 724 894 Site web : https://www.teveta.mw
	Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie du Malawi		Capital Hill Circle, Private Bag 328 Lilongwe, Central Region Malawi Tél. : +265 (1) 789 422
Maurice	Autorité mauricienne de qualification	Robin Phoolchund Vijaye Ramchurn Rajoomar Ramchurun	rphoolchund@mqa.mu rramchurun@mqa.mu vramchurn@mqa.mu Pont Fer, Phoenix office@mqa.mu Tél. : 230 686 1400
	Institut mauricien pour la formation et le développement	M. Sayadaly Maudarbocus	smaudarbocus@mitd.mu MITD House Pont Fer Phoenix Tél. : 230 601 8000 +230 698 4200
	Commission de l'enseignement supérieur	Professeur Mohee	commissionerooffice@hec.mu contact@hec.mu 4th Floor, HEC Building, Reduit 80835, Mauritius Tél. : +230 467 8800
Mozambique	Autorité nationale pour la formation professionnelle	Dr. Maria Ida Alvarinho	i.alvarinho@anep.gov.mz
	Conseil national pour l'évaluation et l'assurance qualité de l'enseignement supérieur	Prof. Ana Nhampule	ananhampule@yahoo.com.br
	Ministère de l'éducation et du développement humain)		Avenida 24 de Julho, no 167 Maputo Maputo Cidade Mozambique Tél. : +258 (21) 490 677



Autorités de qualification (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Madagascar	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique		B.P. 247 Antananarivo 101 Antananarivo Madagascar Tél. : +261 (20) 222 1302
Namibia	Namibian Qualifications Authority	Mr. Gertze	Franz.Gertze@namqa.org Bismarck Street, Windhoek, Namibia Private Bag 13247, Windhoek, 9000 Khomas Region Tél. : +264 (61) 384 100
	Autorité namibienne de qualification	Monsieur Gertze	Franz.Gertze@namqa.org Bismarck Street, Windhoek, Namibie Private Bag 13247, Windhoek 9000 Région de Khomas Tél. : +264 (61) 384 100
	Autorité namibienne de qualification	Asnath K. Kaperu Leana Van Wyk Harmoni Beukes	Asnath.Kaperu@namqa.org Leana.Van.Wyk@namqa.org Harmoni.Beukes@namqa.org
	Autorité nationale de formation	Virginia Kaimu	vkaimu@nta.com.na Bâtiment NTA, Rand Street, Khomasdal, Windhoek Tél. : 264 61 279 551
	Ministère de l'éducation, des arts et de la culture de Namibie		Government Office Park (Luther Street) Private Bag 13186, Windhoek Région de Khomas Tél. : +264 (61) 293 3111
	Conseil national de l'enseignement supérieur de Namibie (NCHE)		08 Newton Street, Philadelphia House No. 6 Windhoek, Région de Khomas Namibia Tél. : +264 (61) 307 012
	Seychelles	Autorité de qualification des Seychelles	Fiona Ernesta / Joan Amade
Commission de l'enseignement supérieur		M. Jean Michel Domingue PDG	ceo@tec.edu.sc Ma Joie, Mahe Seychelles Tél. : 4610944
Université des Seychelles		Mme Joëlle Perreau	Marie-Cecile.Adela@unisey.ac.sc pa.vc@unisey.ac.sc Anse Royale, Seychelles Tél. : +248 4381250



Autorités de qualification (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Seychelles	Ministère de l'éducation		Boîte postale 48 Mont Fleuri Seychelles Tél. : +248 283 283
Afrique du Sud	Autorité sud-africaine des qualifications	Mpho Mudau Kim Snyders Navin Vasudev	MMudau@saqa.co.za KSnyders@saqa.co.za nvasudev@saqa.co.za SAQA House, 1067 Arcadia St, Hatfield, Pretoria, Tél. : 012 431 5000
	Conseil de l'enseignement supérieur d'Afrique du Sud (CHE)		Persequor Technopark, Brummeria, Quintin Brand Street 1, PO Box 13354, Pretoria, 0126, Tél. : +27 (12) 349 3840
	Contrôle de la qualité pour les métiers et les professions Afrique du Sud	Marco Mac Farlane	MacFarlane.M@qcto.org.za 256 Glyn Street, Hatfield, Pretoria, 0083 Tél. : 012 003 1800
	Département de l'enseignement supérieur et de la formation		123 Francis Baard Street Pretoria, 0001 +27 (12) 312 5911
Tanzanie	Conseil national pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels		rutayuga@nacte.go.tz bgeuzye@tea.or.tz info@nacte.go.tz NSSF Building, 3rd Floor, Mwangosi Road, 41110 Kilimani, P O Box 17007, Dodoma Tél. : +255 26 2323121
	Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie		Block 10, College of Business Studies and Law, Université de Dodoma PO Box 10, Dodoma Tél. : +255 (26) 296 3533
	Commission tanzanienne pour les universités (TCU)		Mlimani Tower, Sam Nujoma Road, Opposite Mliman City PO Box 6562, Dar es Salaam Tél. : +255 (22) 277 2657
Zambie	Autorité de qualification de la Zambie	Mirriam Chiyaba Modest Hamalabbi Fidelis Cheelo	mirriam.chiyaba@zaqa.gov.zm modest.hamalabbi@zaqa.gov.zm fidelis.cheelo@zaqa.gov.zm Plot 126a/B, Kudu Rd, Lusaka Tél. : +260 211 843 050



Autorités de qualification (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Zambie	Autorité de l'enseignement supérieur	Prof. Stephen Simukanga	stephen.simukanga@hea.org.zm stephensimukanga@gmail.com PO Box 50795, Ridgeway Dedan Kimathi Road, Mukuba Pension House Lusaka, 10101 Tél. : +260 950 470444
	Autorité pour l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'esprit d'entreprise	Cléophas Takaiza	ctakaiza@teveta.org.zm ctakaiza@yahoo.com teveta@teveta.org.zm enquiries@teveta.org.zm Private Bag RW 16X, Birdcage Walk, Longacres, Lusaka Tél. : +260211253331-4 / +260211253211
	Ministère de l'enseignement supérieur de Zambie		Maison CMaxwell Los Angeles Boulevard PO Box 50464, Lusaka, 10101 Tél. : +260 252 911
Zimbabwe	Ministère de l'enseignement supérieur et tertiaire, de l'innovation, de la science et du développement technologique	Sagesse Simon Mtisi	hungweyacho@gmail.com Government Composite Building, Block F, 5th Floor Cnr Samora Machel Avenue 4th Street, Harare Tél. : +263 (4) 796 440
	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	Grace Kanyayi	gkanyayi@gmail.com A5, Simon Muzenda St, Harare, Zimbabwe Tél. : +263 4 774 560 Tél. : +263 775216105
	Université des femmes en Afrique	Wyckliff Sonono	sononow@gmail.com
	Conseil de l'enseignement supérieur du Zimbabwe (ZIMCHE)	Prof. Regis Chireshe	rchireshe@zimche.ac.zw 21 J.M. Nkomo Road, Hatfield Harare Tél. : +263 (4) 571 163



▼ Syndicats dans la SADC

Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Angola	èSyndicat national des travailleurs - Angola	Mme Hede Madalena da Silva	peroladocedeleite@hotmail.com
	Central Geral de Sindicatos Independente de livres de Angola (CGSILA)		Rua Rainha N'giga N°186, 1 Andan Luanda
	União Nacional dos Trabalhadores de Angola (UNTA-CS)	Mme Maria Fernanda Carvalho/ Monsieur Augusto Viage	Avenida Rainher Ginga 23 Caixa Postal 28, Luanda, Angola Tél. : +244-222-334670 338502 untadis@netangola.com untadis01@gmail.com
Botswana	Botswana Land Boards Local Authorities and Health Workers Union (BLLAHWU) (Syndicat des autorités locales et des travailleurs de la santé du Botswana)	Kabelo Gopolang / Ketlhalefile Motshegwa	PLOT 178, Unit 3 GICP, GABORONE blahwuinfo@mokaulengwe.co.bw gopolangk@mokaulengwe.co.bw Tél. : (+267) 393 2399
	Fédération des syndicats du Botswana (BFTU)	Sarah Dibe Thusang Butale	4211-4213 Malema, Gaborone Tél. : 267 74 869 663 bftustaff@gmail.com smalepa.sd@gmail.com thusangbt@yahoo.com
Botswana / Afrique du Sud	Le Conseil de coordination de l'Afrique australe (SATUCC)	Mavis Koogotsitse / Nyasha Muchichwa	5071 Kabelo, Gaborone, Botswana, Tél. : +267 73 901 449 +267 73 901 449 mavis.koogotsitse@satucc.org
Comores	Confédération des Travailleurs de Comores (CTTC)	Mme Kalathoumi Mohammed Assad	BP 1199 Moroni - Djomani salimdjirame@yahoo.fr Kalathoumi01@yahoo.com
République démocratique du Congo	Confédération démocratique du travail (CDT)	Kuku Gedila	10897 Quartier Industriel, C/Limete Kinshasa 1 Congo RD Tél. : +243-015143040 / (243) 8804573 / 8805034 Mobile : +243 998848797 E-mail : cdtcongo@yahoo.fr
Eswatini	Congrès des syndicats du Swaziland (TUCOSWA)	Mduduza Comfort Gina Musawenkhosi (Musa) Sifundza	Tél. : +268-76184467 / +268 250 59514/5 Tucoswa@swazi.net comfortmgina@yahoo.com comfortmginagina@yahoo.com Musawenkhosi.sifundza@yahoo.com



Syndicats dans la SADC (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Eswatini	Syndicat amalgamé du Swaziland (ATUSWA)		Parc Trelawney. Bâtiment Luis. 1er étage. Office No : 2, Manzini ; Rue Masengula. Bâtiment du tabac. Bureau de Nhlango Tél. : 268 2505 3477 admin@atuswa.com
	Association nationale des anciens mineurs d'Eswatini (Esnema)	Hendry Mdluli	
	Association des mineurs migrants du Swaziland (SWAMMIWA)	Vama Jele	Tél. : +268 2207 7739 swammiwa@gmail.com swammiwa@swazi.net
	Syndicat des travailleurs domestiques du Swaziland		Masalesikhundleni street, Plot No. 290, (Opposite Lulama clinic) Tél. : +268 25055914 Mobile : +268 79070481 phumelele_dlamini@yahoo.com
Lesotho	Congrès des syndicats du Lesotho (LTUC)	Mamahoooe Letsosa	Tél. : +266 22 321624 Mobile : + 26658866524 Courriel : ltuc_lesotho@yahoo.com
	Fédération des syndicats du Lesotho (LFTU)	E.T. Ramochela	Tél. : 266 2232 3559. Courriel : lftu0021@gmail.com
	Congrès des syndicats démocratiques du Lesotho	Ts'eliso Ramochela	Tél. : +266 2231 1412
	Association des travailleurs migrants du Lesotho		Rue 1 : Maseru West, Caledon Road House No 80. Rue 2, Maseru Tél. : +266 5951 9138
	Association des travailleurs domestiques de Kopanang au Lesotho		Tél. : 0730600870 081 734 3757 associationkopanang@gmail.com
Malawi	Congrès des syndicats du Malawi		Tél. : +265-1-755614
Madagascar	Syndicat Général Maritime de Madagascar (SYGMMA)	Andrianombana Lanja Achille M Basola	lanja98@gmail.com mbellahym007@gmail.com sygmma.national@gmail.com
	Syndicat national des travailleurs domestiques malgaches (SENAMAMA)	Mme Myriam Raharilantsoa	raharilantsoamyriam9@gmail.com



Syndicats dans la SADC (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Madagascar	Conférence des Travailleurs Malagasy Confédération des Syndicats des Travailleurs Malagasy Révolutionnaires (FISEMARE)	M. Henri Remy Botoudi Heritiana Randriamihamina	Place Rasahoby , Lot IVN 76-A Befelatanana Ankadifotsy Antananarivo 101 Madagascar Tél. : +261-2221989 Courriel : fisemare101@yahoo.fr lalaofisemare2@yahoo.fr heritiana.randriamihamina@orange.com rbotoudi@yahoo.com
	Syndicat-n'ny Mpiasa an-trano Malagasy (Syndicat des travailleurs domestiques à Madagascar)	Mme Sahondra Marie Constance	rsmconstance@gmail.com
	Confédération des syndicats malgaches		sg@sekrima.org
Maurice	Congrès des syndicats de Maurice (MTUC)	Monsieur D Quedoo	Emmanuel Anquetil Labour Centre James Smith Street GRNW, Port Louis Tél. : +230-2108567 E-mail : mtuc_union@yahoo.com mtuc_mu@hotmail.com
	Confédération des Travailleurs du Secteur Privé (CTSP)	Reaz CHUTTOO/ Jane Ragoo	Angle des rues Elias et Nalla Rose Hill Maurice Tél. : 230-4549919 janeragoo21@gmail.com ctspp.unions@gmail.com
	Confédération de l'ensemble des travailleurs (AEC)	Rashid Imrith M. Leelodharry	ggsunion@intnet.mu ggsunion@intnet.mu gtunrs@intnet.mu seegumvinod@yahoo.com
	Congrès du travail de Maurice	Bholanath Jeewuth	8 rue Louis Victor de la Faye, Port Louis Tél. : +230 212 4343 jvidhata@gmail.com
	Confédération des syndicats généraux	Monsieur Ramjuttun	gtunrs@intnet.mu
	Congrès des syndicats indépendants (CITU)	Suraj Ray/ Monsieur D Benydin	La Faye Street, Port Louis, Maurice. Tél. : 230-52574922 Courriel : suraj.ray@intnet.mu citu@intnet.mu



Syndicats dans la SADC (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Maurice	Confédération nationale des syndicats (NTUC)	Monsieur Gopee	c/o FCSU Jade Court, Jummah Mosque Str. Rooms 308 A&B, 3rd Floor, Port Louis Tél. : 230 216 14 75 /+230-2161977 Tél. : +230 250 17 18 E-mail : fcsu@intnet.mu nbenydin@hotmail.com fcsou@intnet.mu
	Congrès du travail de Maurice (MLC)	Monsieur A Peerun	8, Louis Victor de la Faye Street Port Louis, Ile Maurice Tél. : +230-2124343 mlcongress@intnet.mu
Mozambique	Consilmo-Confede Racao Dos Sindicatos Independentes E Livre De Mozcambique Secretario De Organizacao	Goncalves Zita	gomcalveszita@gmail.com
	Organisation des travailleurs du Mozambique (OTM-CS)	Amelia Amavel da Santa Bibiana	Rua Antonio Manuel de Sousa 36 Maputo, Mozambique Tél. : + 258 21 32 75 74 ameliabibiana@yahoo.com otmdis@teledata.mz rafaeldava@yahoo.com.br
Namibie	Syndicat national des travailleurs namibiens (NUNW)	Job Muniaro/	Tél. : 264 61 215 037 nunw@mweb.com.na
	Congrès des syndicats de Namibie (TUCNA)	Mahongora Kavihuha Reginald S. Kock Mme Penny Ankama	Tél. : +264 61 240362 / +254 61 210754 regskock@yahoo.com Peni.ankama@gmail.com
	Syndicat des travailleurs domestiques et assimilés de Namibie		Labour Resources and Research Institute (LaRRI), NUNW Complex (situé entre le commissariat de police et le tribunal de Katutura), Windhoek Tél. : +264 (0) 61 212 044 Mobile : +264 (0) 81 498 3040 domesticworkersnamibia@gmail.com
	Syndicat des travailleurs agricoles de Namibie [NAFWU] (Namibia Farm Workers' Union)	Rocco Nguvauva	Tél. : 061 218 653
	Organisation nationale du travail de Namibie [NANLO]	Evalistus Kaaronda	Tél. : 081 301 6116



Syndicats dans la SADC (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Seychelles	Fédération des travailleurs des Seychelles (SFWU)	Antoine Robinson	Victoria mahé Seychelles Tél. : 248 224455 E-mail : sfwu@seychelles.net antoinerobinson@live.com seyworkersunion@yahoo.com
	Syndicat des transports et des travailleurs généraux des Seychelles	Monsieur Emmanuel Fideria	emmanuelfideria@gmail.com
	Syndicat général des employeurs des Seychelles	Mme Tina Hoarau	Room 3, Salamat House, P.O.BOX 1122 Victoria, Mahe. Seychelles Tél. : +248 2 510 420 thhsconsultant@gmail.com info@getus.sc
Afrique du Sud	Alliance des travailleurs domestiques Izwi	Amy Tekie	Tél. : 066 060 7698 Courriel : info@izwi.org.za amy@dahlakfilms.com amy@izwi.org.za
	South African Domestic Service and Allied Workers Union (syndicat sud-africain des travailleurs domestiques et assimilés) (SADSAWU)		Jacqui@sadsawu.org.za
	Syndicat des travailleurs domestiques d'Afrique du Sud (SADWU)		Maison communautaire de Salt River, 41 Salt River Rd, Salt River, Le Cap Tél. : 021 447 3607
	Fédération des syndicats d'Afrique du Sud (FEDUSA)	Brenda Modise	10 Kingfisher St, Horison Park, Johannesburg, 1724 Tél. : 011 279 1800 socialpolicy@fedusa.org.za
	Fédération sud-africaine des syndicats (SAFTU)	Zwelinzima Vavi	34 Eloff Street Johannesburg Tel 1 : +27 (10) 601 6411 Tel 2 : +27 (11) 331 0124 zwelinzimav@saftu.org.za
	Congrès des syndicats sud-africains (COSATU)	M. Babsy Nhlapho Mathew Parks Mme Sonia Mabunda-Kaziboni	Cnr. Jorissen &, Simmons St, Braamfontein, Johannesburg, 2017 Tél. : 011 339 4911 babsy@cosatu.org.za Matthew@cosatu.org.za sonia@cosatu.org.za



Syndicats dans la SADC (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Tanzanie	Congrès des syndicats de Tanzanie	Dr Yahya K. Msigwa	Mobile : +255(0)715-616924 Tél. : 255 22 213 0036/49 tucta2012@yahoo.com jansiger@yahoo.com
	Association des jeunes travailleurs domestiques de Wotesawa		Plot 13 Capri Point, Block X Hesawa Street, Mwanza, Tanzanie Tél. : +255-767-802-238 +255-282-500-599. Courriel : info@wotesawa.or.tz .
Zambie	Association des employeurs de travailleurs domestiques en Zambie		Luangwa House Room 4, Cairo Road, Lusaka Tél. : +260 9541 67 46 20.
	Congrès des syndicats de Zambie (ZCTU)		Oxford Street, Baynards Building P.O. Box 20652 Kitwe Zambie Tél. : +260-2-221446 Courriel : zctu@microlink.zm joyce.simwanza@zctu.org.zm
	Fédération des syndicats libres de Zambie (FFTUZ)		springbog, Off Kudu Road, Kabulonga, Lusaka Tél. : +260 1 22 2105 / +260 211 269 078 Courriel : fftuz@ymail.com
Zimbabwe	Association des travailleurs domestiques du Zimbabwe	Mendy Lerto Lusaba	Tél. : +263 773000507 mleterato@dwaz.org
	Syndicat des travailleurs domestiques et assimilés du Zimbabwe		1st Floor, Suit 4 Cannon House 88 Kaguvi Street Harare Tél. : +263 4 753912 Cellulaire : +263 772 482 909 / 772333470 / 772809743
	Fédération syndicale du Zimbabwe	Kennias Shamuyarira	4th Floor, South Wing Globe House Jason Moyo Avenue Harare Tél : +263 757427 neuzgeneralsecretary@gmail.com
	Congrès des syndicats du Zimbabwe	Japhet Moyo	Gorlon House 7 Jason Moyo Avenue, Harare Tél. 260 2 221446/224765 Tél. : 793093/794704/794742 info@zctu.co.zw sgjm@zctu.co.zw zctu@zamnet.zm



▼ Centres de conseil et de défense des droits de l'homme

Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
International	CDH	Fezeka Bongco Matlotleng Matlou Tshegofatso Phage Sara Faust	bongco@unhcr.org matlou@unhcr.org phage@unhcr.org faust@unhcr.org
	Organisation internationale pour les migrations (OIM)		3 National Road, Musina Tél. : 015 534 1314 iommusina@iom.in
	Communauté de développement de l'Afrique australe		SADC House, Plot No. 54385, Central Business District, Gaborone Tél. : 002 67 395 1863
Botswana	Ditshwanelo : Centre des droits de l'homme du Botswana	Francis Ngambi	Plot 100, Independence Avenue Extension 3, Gaborone Tél. : 267 390 6998 (0) / + 267 737 05946 francisngambi@gmail.com
Eswatini	Coordinateur du programme SET de l'UE à Eswatini Essential Oils	Mboni Dlamini	mbonidlamini@shec.org.sz
Éthiopie	Université de Makerere - Institut africain du cuir et des produits du cuir (ALLPI)	Kiraye Michael	mickiraye@allpi.int
Kenya	Œuvres de jeunesse africaines	Catherine Wanjiru Maina	katecatherinew@gmail.com
	Projet d'emploi et d'opportunités pour les jeunes au Kenya	David Evans	evanscruz123@gmail.com
Rwanda	Centre de services pour l'emploi de Musanze	Aimable Rwigamba	aimarwi7@gmail.com
Seychelles	ARID (Association pour les droits, l'information et la démocratie)	Lucianne Sofola	aridSeychelles@outlook.com
Afrique du Sud	Écharpe noire		Maison Khotso 25 Anderson Street, Johannesburg Tél. : 011-8348361 info@blacksash.org.za
	Programme des droits des réfugiés et des migrants - LHR (Lawyers for Human rights)	Felix Quibe Sharon Ekambaram	4e étage du bâtiment Heerengracht 87 De Lorte Street, Braamfontein Tél. : 011-3391960 felix@lhr.org.za / sharone@lhr.org.za



Centres de conseil et de défense des droits de l'homme (suite)			
Pays	Organisation	Personne de contact	Coordonnées/adresse
Afrique du Sud	Le Centre africain pour la migration et la société	Nicholas Maple	nicholasjmaple@gmail.com
	Réseau des droits des migrants handicapés Organisation	Brian Muzimngou	Tél. : 071-8246492 Courriel : bm@dmrno.org
	Association des travailleurs migrants de l'Afrique du Sud		Tél. : 011-0748022 Courriel : info.mwasa@gmail.com
	Scalabrini	Hylton Bergh	47 Commercial St, Cape Town City Centre, Cape Town Tél. : 021 465 6433 hylton@scalabrini.org.za
	Consortium pour les réfugiés et les migrants en Afrique du Sud (CoRMSA)	Monsieur Sinthumule	501 Heerengracht, 87 De Korte Street, Braamfontein, Johannesburg Tél. : 011-4037560 Courriel : Info@cormsa.org.za thifulufheli@cormsa.org.za
	Fonds d'assistance au changement social		52-54 Francis Street, Woodstock, Cape Town Tél. : 021-4182575
	Bureaux de conseil communautaire en Afrique du Sud		357 Visagie street, Pretoria Central, Pretoria Tél. : 010 745 8975 / 010 746 1699
	Solidarité avec les migrants africains (AMIS)		8e étage, Bram Fischer Towers 20 Albert Street, Marshalltown, Johannesburg Tél. : 011-4921175
	Réseau des travailleurs de la diaspora africaine		Tél. : 011-4330215 Info.adwn@gmail.com
Maison de l'espoir - Itthembatel		5724 Leseko street Mamelodi, Pretoria Tél. : 071-8100116 Courriel : nicoshukuman@gmail.com	



➤ OUTIL 1 : Liste de contrôle de l'évaluation

Cette liste de contrôle présente quelques exemples de questions utilisées pour établir le profil et identifier les compétences des demandeurs d'emploi, en particulier des travailleurs migrants. Elle est adaptée de l'outil de profilage des compétences de l'Union européenne pour les ressortissants de pays tiers.

LES INFORMATIONS PERSONNELLES		
Informations générales	Informations sur les contacts	Informations sur la migration
IDENTIFICATION DES COMPÉTENCES		
LANGUES		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quelle est votre/vos langue(s) maternelle(s) ? ▶ Pouvez-vous communiquer dans la langue du pays d'accueil de manière générale ? ▶ Quelle est votre langue préférée pour communiquer dans un contexte professionnel ? 		
L'ÉDUCATION ET LA FORMATION		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avez-vous suivi un enseignement et/ou une formation de quelque nature que ce soit, y compris l'enseignement primaire et la formation informelle ? ▶ Quel a été votre niveau d'études et/ou de formation le plus élevé ? ▶ Avez-vous des acquis reconnus ? 		
COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avez-vous une expérience professionnelle ? Si oui, depuis combien de temps ? ▶ Quand avez-vous travaillé pour la dernière fois dans un cadre professionnel ? ▶ Veuillez indiquer brièvement votre expérience professionnelle. ▶ Veuillez ajouter une ligne pour chaque emploi ou expérience professionnelle significative que vous avez eu. ▶ Veuillez décrire la nature de votre expérience professionnelle : ▶ Combien de temps cette expérience a-t-elle duré ? ▶ Dans quel(s) pays cette expérience s'est-elle déroulée ? ▶ Quelle(s) langue(s) avez-vous principalement utilisée(s) ? ▶ Veuillez indiquer la profession qui correspond le mieux au type de travail que vous avez effectué. ▶ Quelles sont les compétences dont vous avez eu besoin pour bien faire votre travail ? ▶ Quelle était la taille de l'organisation ? (nombre de personnes travaillant dans l'organisation) ▶ Quelle était la taille de votre lieu de travail ? (nombre de personnes travaillant sur votre lieu de travail) ▶ Avez-vous des preuves de cette expérience professionnelle sur vous ? Oui/Non. 		



IDENTIFICATION DES COMPÉTENCES (SUITE)

LES COMPÉTENCES ACQUISES EN DEHORS DU LIEU DE TRAVAIL

Pour les activités suivantes que vous connaissez/avez l'habitude de pratiquer, veuillez indiquer depuis combien de temps ou à quelle fréquence vous les avez pratiquées et dans quel contexte :

- ▶ S'occuper d'enfants ?
- ▶ S'occuper de personnes âgées ?
- ▶ S'occuper de personnes malades ou handicapées ?
- ▶ Fabriquer / raccommoder des vêtements ?
- ▶ Préparer les repas ?
- ▶ Cultiver des plantes ?
- ▶ Prendre soin du bétail ?
- ▶ Faire de la poterie ?
- ▶ Vendre ou échanger des produits ?
- ▶ Fabriquer des meubles ?
- ▶ Construction de maisons ?

AUTRES COMPÉTENCES DE BASE ET TRANSVERSALES

Veuillez sélectionner les affirmations ci-dessous qui correspondent le mieux à votre style de travail général. J'ai confiance en moi pour :

- ▶ Travailler de manière indépendante
- ▶ Prendre des décisions de manière indépendante
- ▶ Travailler de manière structurée
- ▶ Résoudre des problèmes
- ▶ Travailler avec d'autres / collaborer / travailler en réseau
- ▶ Travailler avec des personnes de cultures et d'origines différentes
- ▶ Travailler avec des clients
- ▶ Gérer des projets
- ▶ Fournir un service aux autres
- ▶ Travailler dans des conditions stressantes / sous la pression du temps



➤ OUTIL 2 : Profilage et catégorisation des candidats

Profil des migrants potentiels	Indicateurs d'employabilité	Exemples indicatifs	Services offerts
Candidat indépendant ayant besoin d'informations générales	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Apte au travail ▶ Recherche active d'emploi ▶ Bonne expérience ▶ Qualifications pertinentes pour le marché du travail ▶ Très motivé 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nouveaux demandeurs d'emploi ▶ Autres demandeurs d'emploi souhaitant changer d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseils ▶ Informations de base via l'ordinateur ou le papier ▶ Références ▶ Correspondance des emplois
Candidat ayant besoin d'un accompagnement général	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aucune expérience professionnelle ▶ Qualifications inadéquates pour le marché du travail ▶ Aucune expérience en matière de recherche d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailleurs redondants ▶ Femmes reprenant le travail après une courte période de temps ▶ Diplômés à la fin de leurs études 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Services de conseil ▶ Aide aux demandeurs d'emploi
Candidat ayant besoin d'un soutien ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Attentes irréalistes (type d'emploi, secteur d'emploi, heures de travail, salaires) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chômeur de longue durée ▶ Chômeurs de plus de 50 ans ▶ Femmes reprenant le travail après une longue période de temps 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien renforcé ▶ Combinaison de services
Candidat ayant besoin d'un soutien ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expérience et apprentissage préalable, mais pas de qualification formelle, et souhaite accéder à l'économie (emploi formel ou indépendant) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Demandeurs d'emploi souhaitant changer d'emploi ▶ Demandeurs d'emploi souhaitant progresser dans leur carrière 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutien au RPL
Candidat ayant besoin d'un soutien ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qualification formelle et volonté de travailler dans un pays d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diplômés à la fin de leurs études 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déterminer si les qualifications figurent sur la liste des compétences essentielles ▶ Processus de reconnaissance des qualifications
Candidat ayant besoin d'un soutien ciblé	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des crédits ou une qualification complète et souhaite poursuivre dans cette voie étudier dans un pays différent de celui où ils ont fait leurs études 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les étudiants de premier cycle / diplômés qui souhaitent poursuivre leurs études 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérification des qualifications ▶ Transfert de crédits ▶ Visa d'étudiant si nécessaire



➤ ANNEXE 1 : Exemples d'emplois nécessitant des certifications et des licences

Les emplois suivants requièrent généralement une certification :

 INFORMATIQUE / INGÉNIERIE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Administrateur de réseau ▶ Ingénieur réseau ▶ Programmeur ▶ Développeur web 	 SOINS DE SANTÉ <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technicien de laboratoire clinique ▶ Assistant dentaire ▶ Échographiste de diagnostic médical ▶ Technologue chirurgical 	 GESTION <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestionnaire des ressources humaines ▶ Responsable des relations publiques 	 COMMERCE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mécanicien automobile ▶ Machiniste ▶ Soudeur
---	--	---	--

Les emplois suivants requièrent généralement une licence :

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	ÉDUCATION	SOINS DE SANTÉ	FINANCE	JURIDIQUE	SOINS ET SERVICES PERSONNELS	COMMERCE
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailleur social ▶ Conducteur de bus scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Paramédical ▶ Infirmière ▶ Médecin ▶ Pharmacien ▶ Dentiste ▶ Vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comptable ▶ Auditeur ▶ Conseiller financier personnel ▶ Agent immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avocat ▶ Private investigator 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entraîneur personnel ▶ Travel agent ▶ Pompes funèbres 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Électricien ▶ Plombier ▶ Tuyauteur



Références

1. Organisation internationale du travail. *Comment faciliter la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants - Guide à l'intention des prestataires de services d'emploi.* www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_748721.pdf (2020).
2. Organisation internationale du travail. *Commission mondiale sur l'avenir du travail : Le travail pour un avenir meilleur.* www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---cabinet/documents/publication/wcms_662410.pdf (2019).
3. Allias, S. & Marock, C. *Mécanismes de soutien à la reconnaissance des compétences des migrants en Afrique australe. Rapport pour l'Organisation internationale du travail.* (2022).



www.sammproject.org



Organisation
internationale
du Travail



Funded by the
European Union